



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION SENIORS



District de l'Hérault de Football
COMMISSION SENIORS

Réunion du 23/09/2026

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Patrick Langelfeld – Bruno Lefevere – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Bernard Guiraudou**

Le procès-verbal de la réunion du 09/09/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPE OCCITANIE SENIORS

Le tirage au sort du second tour District de Coupe Occitanie Seniors du 11/10/2026 aura lieu le **mercredi 30/09/2026 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac pierrresvives à Montpellier.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D2

⚽ Poule B

LESPIGNAN VENDRES FC 2/VIL.MAGUELONE 1

Du 04/10/2026

A été avancée au 27/09/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain occupé par le rugby)

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

M. PAILLADE MERCURE 32/MUDAISON ES 31

Du 25/09/2026

MUDAISON ES 31/M. PAILLADE MERCURE 32

Du 30/05/2027

Ont été inversées
(Terrain non conforme)

MUDAISON ES 31/ST GEORGES RC 31

Du 04/10/2026

ST GEORGES RC 31/MUDAISON ES 31

Du 22/01/2027

Sont inversées
(Accord footclubs)

INFORMATIONS AUX CLUBS

Les championnats vétérans ont été édités le 16/09/2026 à 10h02.

Rappel de l'Article 35 du Règlement des Compétitions Officielles Partie II Championnat Foot à 11

C. CHAMPIONNAT SENIORS VETERANS

Article 35 Organisation

Un championnat "Seniors Vétérans" est organisé, chaque saison, par le District. Cette compétition ne conduisant à aucune accession en division supérieure ni aucune descente en division inférieure, elle est définie comme une pratique gérée par le statut du Football Diversifié et une épreuve de Foot Loisir de niveau B.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et de la gestion de ces compétitions.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



a) Système de l'épreuve

Le championnat Séniors Vétérans se joue par matches aller/retour. Ceux-ci ne peuvent se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la commission compétente.

Cette épreuve comprend un nombre illimité d'équipes réparties dans des poules géographiques différentes, dans la mesure du possible.

Les rencontres se jouent sur des terrains classés niveau T7 minimum par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations. Le terrain doit être doté d'un dispositif de protection (main courante ou clôture grillagée).

Pour les rencontres qui se déroulent en nocturne, **le classement minimum requis est E7.**

Après vérification des installations sur Stadium, l'application qui répertorie les terrains de l'Hérault, le service compétitions avait supprimé dans l'engagement les terrains non conformes, c'est-à-dire les infrastructures classées EEntraînement ou pour lesquelles aucune information concernant l'éclairage n'est renseignée.

Un mail rectificatif a été adressé par M. Joseph Cardoville, Secrétaire Général du District de l'Hérault de Football, aux clubs disputant le championnat vétérans le 22/09/2026 ci-dessous :

« Président(e),
Secrétaire,
Des clubs ayant engagé une équipe en championnat vétéran,

Vous avez été informés récemment que les rencontres en nocturne pour la catégorie "Vétérans" devaient se jouer sur un terrain dont l'éclairage doit être classé E7. Cette information vous est parvenue à quelques jours seulement de la première journée de championnat.

Pour permettre aux propriétaires des installations de se mettre en conformité avec le Règlement Général des Terrains et des Installations Sportives, **le Comité de Direction du District de l'Hérault vous accorde une dérogation pour la saison 2026/2027.**

Vous êtes chargés de contacter les services concernés de vos municipalités ou agglomérations propriétaires pour faire le nécessaire avant le début de la saison prochaine.

Cordialement. »

Courriel du club **ARCEAUX MONTPELLIER** du 17/09/2026 indiquant que les rencontres de l'équipe Seniors 1 **M. ARCEAUX 1** évoluant en **D1** se disputeront pour toute la saison sur **le complexe sportif Ludwig Guttman à Juvignac**, assorti de l'attestation de prêt établie par la mairie ; la Commission émet un avis favorable.

ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

ST PARGOIRE FC 1 (503543)

56723329 – D3 (C) du 19/09/2026

Amende : 30 €



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



TEYRAN ASP 1 (527784)

56656858 – D4 (A) du 19/09/2026

Amende : 30 €

VALERGUES AS 2 (527810)

56656858 – D4 (A) du 20/09/2026

Amende : 30 €

PIGNAN AS 2 (514074)

56656706 – D4 (B) du 20/09/2026

Amende : 30 €

CAZOULS MAR MAU 2 (521617)

69714949 – D4 (C) du 20/09/2026

Amende : 30 €

THONGUE ET LIBRON FC 2 (521617)

69715051 – D4 (C) du 20/09/2026

Amende : 30 €

SAUVIAN FC 2 (580725)

69715052 – D4 (C) du 20/09/2026

Amende : 30 €

ST MARTIN LONDRES US 2 (503184)

78800417 – D5 (A) du 19/09/2026

Amende : 30 €

VENDARGUES PI 3 (520449)

78800416 – D5 (A) du 20/09/2026

Amende : 30 €

JACOU CLAPIERS FA 4 (582757)

78800418 – D5 (A) du 20/09/2026

Amende : 30 €

CASTRIES AV 2 (503367)

78800419 – D5 (A) du 20/09/2026

Amende : 30 €

RS GIGEANNAIS 1 (564863)

56656964 – D5 (B) du 19/09/2026

Amende : 30 €

S. POINTE COURTE 2 (515703)

56656962 – D5 (B) du 20/09/2026

Amende : 30 €

BOHEMIEN FC 1 (565874)

56656963 – D5 (B) du 20/09/2026

Amende : 30 €



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



MARSEILLAN CS 1 (500414)

78793148 – D5 (C) du 20/09/2026

Amende : 30 €

BESSAN AS 2 (503161)

78793151 – D5 (C) du 20/09/2026

Amende : 30 €

ROC SOCIAL SETE 2 (541759)

78793152 – D5 (C) du 20/09/2026

Amende : 30 €

FORFAIT GÉNÉRAL

ASPTT LUNEL 31

Vétérans (A)

Courriel du 16/09/2026

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales.

Prochaine réunion le 30/09/2026

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre